



RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
sur la Route des Essarts au niveau du numéro 891 du 22 avril 2024 au 26 avril 2024

Le Maire de Viviers du Lac,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et ses textes subséquents,
Vu la demande présentée par l'entreprise GATEL 100 ZA la Sage 73330 DOMESSIN.

ARRÊTE

Article 1 : Pour permettre la dépose d'un appui télécom pour le compte d'Orange, sur la Route des Essarts au niveau du numéro 891, la circulation sera temporairement rendue difficile du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024, 1 jour dans la période.

Article 2 : La circulation des véhicules, y compris ceux du chantier, se fera sur voie unique à sens alternés, réglée manuellement.

La vitesse des véhicules aux abords des travaux sera limitée à trente (30) km/h.

Le dépassement sur l'ensemble de l'emprise des travaux sera interdit quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

La circulation pourra être interrompue pour les besoins du chantier.

Article 3 : L'entreprise GATEL sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de la signalisation.

Elle a la responsabilité de la sécurité tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de VIVIERS DU LAC si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 4 : La réglementation prévue au présent arrêté sera applicable pour la durée du chantier. Les conditions normales de circulation seront rétablies à la diligence de l'entreprise.

Article 5 : M. le Maire de Viviers du Lac et M. le Commandant de Gendarmerie de Chambéry-Le-Haut sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef du Centre de Secours, et l'entreprise GATEL.

Fait à VIVIERS DU LAC, le 28 mars 2024

Alain ROBERT
L'Adjoint délégué aux travaux

